

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA A LA MAIRIE,

LE JEUDI 4 JUILLET 2024

à 20 h 30 à la Mairie

ORDRE du JOUR

INTERCOMMUNALITÉ

1. Signature d'un protocole transactionnel avec la société TERRÉAL concernant l'EHPAD l'Arbrasève

FINANCES

2. Souscription suite à dégâts sur un panneau d'affichage

URBANISME

3. Zac de la Caillonnière – tranche n°6 : attribution de marchés publics

BATIMENTS

4. Rénovation de l'Eglise : attribution de marchés publics

INFORMATIONS DIVERSES

5. Décisions du Maire
6. Point sur le dossier friche industrielle, rue des Alouettes